

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 4 octobre 2012

### Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE  
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFAI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Christian MILLIER - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

### Absents ayant donné procuration :

Thierry HOFER	procuration à Patricia FENOCCHIO (jusqu'à l'aff n°2012-360)
Corinne GONET	procuration à Dany DEBAULIEU
Lahcen BAYTI	procuration à Jean-Louis HAURIE
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Danielle LE ROY
Sylvie TRAUTMANN	procuration à Éric MARTIN (jusqu'à l'aff n°2012-333)

Secrétaire de séance : Nathalie DELTIPLE

\*\*\*

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2012

\*\*\*

## Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

### aff n°2012-329 : Exercice 2012 – Répartition n°5 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes Poustyynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, et MM. Raynal, Martin, Breuzard.**

### aff n°2012-330 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration de locaux "maternelle" – Résiliation du marché avec l'entreprise SALANDRE Alain EURL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la résiliation de plein droit sans indemnisation du titulaire du marché 10056B avec l'entreprise SALANDRE Alain Eurl domiciliée 118 route d'Arcachon à Cestas (33610), conformément au cahier des clauses administratives applicable au marché de travaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### aff n°2012-331 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenant n°4 au marché avec INTARSIA, avenant n°3 au marché avec GUENNEC, avenant n°2 au marché avec GENSON et avenant n°3 au marché avec SE2B

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°4 au marché n°11048E ; l'avenant n°3 aux marchés n°11048G et n°11048J et l'avenant n°2 au marché n°11048I.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-332 : Hôtel de Ville de Pessac – Travaux de modernisation – avenants n°2 aux marchés avec DYNAMIC PEINTURE et ALUMIN**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°2 aux marchés avec ALUMIN et DYNAMIC PEINTURE.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-333 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - avenant n°5 au marché avec COFELY**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la passation de l'avenant n°5 au marché n°07059 conclu avec la société COFELY.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-334 : École élémentaire Jules Ferry – Réaménagement et extension – Attribution des marchés**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché comme indiqués dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-335 : Formation des agents de la Ville de Pessac – Plan de formation juin 2012/mai 2016 (lot 5 : Parrain en matière de handicap) – Attribution du marché**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant du marché comme indiqué dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-336 : Organisation des transports scolaires, associatifs et activités pédagogiques – Attribution des marchés**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché comme indiqués dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-337 : Renouvellement d'un poste de catégorie A – Directeur du développement économique**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser que ce poste puisse être pourvu par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-2° de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions ci-annexées. Les rémunérations et les cotisations patronales seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune au chapitre 012 du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-338 : Expérimentation de l'entretien professionnel des agents de la Mairie**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que l'entretien professionnel visé à l'article 76-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et précisé par le décret n°2010-716 du 29 juin 2010, est instauré pour les agents de la Mairie de Pessac à compter de l'entretien portant sur l'année 2012 en remplacement de la notation administrative décrite dans le décret n°86-473 du 14 mars 1986.
- de dire que cet entretien professionnel concerne l'ensemble des agents de la collectivité

quelque soit leur cadre d'emplois.

- de dire que les éléments d'appréciation de la valeur professionnelle des agents porteront sur les activités et les compétences figurant dans le support d'entretien issu de la fiche métier de chaque agent. Ce support permet ainsi d'évaluer les critères réglementaires tels que l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et la capacité d'encadrement, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-339** : Construction de la Maison de quartier de Sardine

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière de 100 000 € TTC

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-340** : Dénomination de voie nouvelle – rue Robert Vayssettes

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de cette voie : rue Robert Vayssettes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-341** : Subvention à l'Agence d'urbanisme (A'Urba) en application de la convention-cadre de 2002

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette subvention de 20 000 € et le programme d'études précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle déterminant la subvention allouée et l'échéancier correspondant,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-342** : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Pessac – Projet de liaison cyclable le long du Lartigon – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de liaison cyclable le long du Lartigon à Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-343** : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Lormont – Projet d'extension de la Maison des sports des Iris – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet d'extension de la Maison des sports des Iris à Lormont.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-344** : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux –Mérignac - Mise aux normes d'une déchetterie professionnelle – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la mise aux normes d'une déchetterie professionnelle à Mérignac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-345 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Mérignac - Projet de City Stade Capeyron – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de City Stade Capeyron à Mérignac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-346 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux –Mérignac – Restitution de places de stationnement Résidence Yser – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de la restitution de places de stationnement de la résidence Yser à Mérignac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-347 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Saint Aubin de Médoc – Projet de centre technique municipal – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre technique municipal à Saint Aubin de Médoc.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-348 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux –Talence Thouars – Couverture de terrains de tennis – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de couverture de deux terrains de tennis dans le complexe sportif de Thouars à Talence.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-349 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Talence Thouars – Déplacement de l'École Talençaise de Sports Motorisés (ETSM) – Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de déplacement de l'école talençaise de sports motorisés (ETSM) à Talence.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Curvale et Fennochio et MM. Hofer et Danjon votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-350 : Aquitaine Cap Métiers – Mise à disposition du terrain au profit du Conseil Régional d'Aquitaine**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe pour la mise à disposition du terrain d'emprise foncière du projet Cap Métiers au profit de la Région,
- de délibérer ultérieurement sur la forme juridique définitive de cette mise à disposition symbolique.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme Trautmann ne prend pas part au vote.

**aff n°2012-351 : Parc Pompidou – Renouvellement du bail avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde pour les locaux occupés**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le renouvellement de ce bail avec la C.P.A.M de la Gironde aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-352 : Lotissement « Les Hameaux de l'Alouette I » - Acquisition d'espaces verts en vue de leur incorporation dans le domaine public communal**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition dudit espace vert auprès de l'ASL du lotissement « Les Hameaux de l'Alouette I » aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-353 : Lotissement « Le Moulin de Noès » - Acquisition d'espaces verts en vue de leur incorporation dans le domaine public communal**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition dudit espace vert auprès de l'ASL du lotissement « Le Moulin de Noes » aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-354 : Groupe scolaire Joliot Curie – Régularisations foncières avec la C.U.B.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition et la cession auprès de la C.U.B. de ces terrains aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-355 : Centre d'Activités des Échoppes – Bâtiment F – Acquisition de locaux auprès de la SCI Pessac 2000 (société LANCERY)**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition des lots de copropriété désignés auprès de la SCI Pessac 2000 ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-356 : Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'inclure la place Germaine TILLION et la place de la Liberté dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'inscrire ces deux places sur la liste des espaces publics inclus dans ce périmètre.
- de préciser que conformément à l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux départementaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-357 : Rue du Colonel Fonck – Enfouissement des réseaux téléphoniques – Convention avec FRANCE TELECOM**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention et le plan de financement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie rue du Colonel Fonck.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-358 : Cession d'une balayeuse aspiratrice**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une balayeuse,
- de retenir l'offre de la société YCEO Location, 40 avenue Benjamin Gomez à Bayonne (64100) pour la somme de 5 200 € HT soit 6 219,20 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-359 : Contrat de solidarité – Programme prévisionnel d'actions 2012/2013**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme prévisionnel d'actions 2012/2013 du Contrat de Solidarité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de nos partenaires les financements et à signer les documents correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-360 : Pacte de solidarité écologique – Candidature de la Ville de Pessac à l'appel à projets du Conseil Général de la Gironde**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la candidature de la ville de Pessac à l'appel à projets du Conseil Général de la Gironde, sur l'axe Solidarités écologiques, afin de bénéficier d'une expertise et d'un appui méthodologique pour la mise en œuvre du Contrat de solidarité selon une haute qualité Développement durable, notamment sur les aspects gouvernance partenariale, indicateurs de suivi et évaluation, innovations en matière de participation des publics vulnérables
- de poursuivre notre participation active aux différentes instances du Conseil Départemental des Agendas 21
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-361 : Projet Éducatif Local 2012 – Reversement des subventions**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le reversement des sommes à chacune des associations mentionnées

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-362 : Pessac en Scènes – Demandes de subventions et d'aides pour l'année 2013**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides au taux le plus élevé possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**aff n°2012-363 : Pessac en Scènes – Contrats et conventions pour la programmation artistique du Festival « Sur un petit Nuage » 2012 et complément à la programmation artistique de la saison 2012/2013**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette programmation.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**aff n°2012-364 : Transfert de compétence communautaire – Création et exploitation d'une grande salle de spectacle de 10 000 places environ à Floirac**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser un transfert de compétence au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux limité à la création et l'exploitation d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des Quais de Floirac.
- d'approuver l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.
- de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L.5211-17 du CGCT

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mmes Poustynnikoff et Ufferte et de M. Barthélemy.**

<b>COMMUNICATION</b>
----------------------

Rapport d'activité 2011 de la Communauté Urbaine de Bordeaux

\*\*\*

***La séance est levée à 22 heures***